

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Gestion de portefeuille de projets	No SD SD-2024-1122
OBJET	Recommander au conseil de prendre acte du rapport de reddition de comptes dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour l'exercice 2018-2019	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 02-Saint-Vincent-de-Paul 04-Duvernay-Pont-Viau 07-Renaud 08-Vimont 09-Saint-Bruno 13-L'Abord-à-Plouffe 19-Marc-Aurèle-Fortin 20-Fabreville 21-Sainte-Rose		
Actions : DÉPÔT RAPPORT FINAL - CONTINGENCES Demande d'achat : Non CT requis : Non		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Afin de bonifier l'offre de service sur le territoire lavallois, le Service de l'ingénierie a déposé une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour le projet visant la réalisation de bandes cyclables réparties sur 21 tronçons sur le territoire de la ville de Laval. En août 2018, une lettre d'annonce (20180621-22) avec les conditions du programme confirme l'acceptation de la demande ainsi qu'une aide financière pouvant atteindre un montant maximal de 288 924 \$. Un versement initial de 50 % a déjà été déposé, soit un montant de 144 462 \$. Le versement final sera ajusté à la suite de l'approbation de la reddition de comptes, conformément au retrait de 5 axes totalisant 3,15 km, retirés de la demande pour un montant de 49 381,95 \$. Résumé (taxes nettes incluses) ===== Montant total des dépenses 2018-2019: 181 841,84 \$ Portion subventionnée (50 %): 90 920,92 \$ Les travaux pour la réalisation de bandes cyclables ont permis d'éliminer les discontinuités du réseau formant un réseau cyclable unitaire fonctionnel à Laval. Les travaux associés à ce programme ont débuté en août 2018 et se sont terminés en janvier 2019. Consultez les pièces jointes pour le détail des dépenses.		
IMPACTS MAJEURS Prendre note qu'aucune autre demande d'aide financière n'avait été soumise dans le cadre du projet.		
ASPECTS FINANCIERS La reddition a été validée par le Service des finances.		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Gestion de portefeuille de projets	No SD SD-2024-1122
REMARQUE(S)		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'est engagée à les respecter;</p> <p>ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;</p> <p>ATTENDU QUE pour l'exercice financier 2018-2019, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1er avril 2018 et la date de la lettre d'annonce du projet;</p> <p>ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du partir du mois d'août 2018 et se sont terminés en janvier 2019;</p> <p>ATTENDU QUE la Ville doit transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre ce qui suit:</p> <ul style="list-style-type: none">- les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);- le résultat relatif aux indicateurs suivants :<ul style="list-style-type: none">- nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;- nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);- nombre de vélos en libre-service et de stations d'ancrage implantés, par type (assisté ou non);- nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées;- nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées. <p>EN CONSÉQUENCE, IL EST</p> <p>RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de recommander au conseil:</p> <p>de prendre acte des formulaires de reddition de comptes et des rapports des travaux du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour l'exercice 2018-2019 préparé par le Service de l'ingénierie ainsi que les rapports détaillés joint selon les modalités d'application en vigueur;</p> <p>d'autoriser le Service de l'ingénierie à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable lesdits formulaires et lesdits rapports.</p>		